

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

PARCELLE Section AO n° 139

Rue E. BOUTILLIER

Le Maire de la Commune de MONCÉ-EN-BELIN

.....
Vu le code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu la volonté de constater la limite de la voie publique nommée « Rue E. BOUTILLIER » au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique (communal, départementale...) relevant de la domanialité publique routière sis cadastrée section AO n° 139,

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Mr Jean-Edouard PAUTONNIER, géomètre expert en date du 29/04/2026, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017)

ARRÊTE

Article 1 : La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la ligne « 11-12-13-14-15-16-17-18-11 ».

Le Plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites foncières et des sommets.

Article 2 : La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

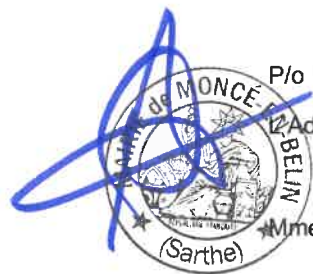
La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.

Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifiés aux riverains concernés et Mr Jean-Edouard PAUTONNIER, géomètre expert.

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Le Mans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification

Fait à Moncé-en-Belin, 07 mai 2026.



P/o Le Maire,

Adjointe par délégation du Maire.

Mme Océane ARNAUD.

Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le : 11 mai 2026

Arrêté notifié par courrier simple à Mr Jean-Edouard PAUTONNIER, géomètre-expert à LE MANS, le : 11 mai 2026

Arrêté affiché aux portes de la mairie le : 11 mai 2026